



# Compte rendu des Fiducies Maranatha

Ce compte-rendu est transmis par Poulmaire-Avocat & Fiduciaire, agissant en qualité de fiduciaire (ci-après « le Fiduciaire ») des dix conventions de fiducies Maranatha (les « Fiducies Maranatha »), aux constituants des Fiducies Maranatha (ci-après les « Constituants ») en application de l'article 14 des Conditions Particulières des conventions des Fiducies Maranatha.

Le présent compte-rendu a pour objectif de présenter aux Constituants, de manière synthétique, en plus des lettres d'informations Talitha et des informations reproduites sur le site internet dédié aux Fiducies Maranatha (<https://fiduciesmaranatha.com>), les principales actions menées par le Fiduciaire pour la période allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021, et ce afin de les informer de l'évolution de l'exécution des conventions des Fiducies Maranatha.

Par souci de confidentialité et afin de préserver la stratégie mise en place par le Fiduciaire dans ce dossier, le contenu des diverses actions détaillés ci-après ne sera pas reproduit dans le présent compte rendu.

*Liste des conventions de fiducies Maranatha :*

- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Titres Pôle Historique n°1 (FPH Titres n°1) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Créances Pôle Historique n°1 (FPH Créances n°1) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Titres Pôle Hôtel du Roy n°1 (FHDR Titres n°1) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Créances Pôle Hôtel du Roy n°1 (FHDR Créances n°1) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Titres Pôle Historique n°2 (FPH Titres n°2) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Créances Pôle Historique n°2 (FPH Créances n°2) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Titres Pôle Hôtel du Roy n°2 (FHDR Titres n°2) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Créances Pôle Hôtel du Roy n°2 (FHDR Créances n°2) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Titres Pôle Historique n°3 (FPH Titres n°3) ;
- Convention de Fiducie Maranatha – Fiducie sur Créances Pôle Historique n°3 (FPH Créances n°3).

## **I. DEMARCHES ADMINISTRATIVES EFFECTUEES PAR LE FIDUCIAIRE**

- 18/12/2020 : Enregistrement au Trésor Public des Fiducies Maranatha Pôle Historique n°3 ;
- 22/12/2020 : Mise en place des assurances des Fiducies Maranatha Pôle Historique n°3 conformément à l'article 4. d) des conditions générales des conventions des Fiducies Maranatha Pôle Historique n°3.

## **II. PARTICIPATION DU FIDUCIAIRE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE FUSION DES SOCIETES COMPOSANT LES SOUS PÔLES DU PERIMETRE HISTORIQUE**

- 21/10/2020 : Participation du Fiduciaire aux assemblées générales de fusion des sous-pôles Claude Bernard et Dolce Fregate ;
- 05/11/2020 : Participation du Fiduciaire aux assemblées générales de fusion du sous-pôle Claret Bercy ;
- 19/11/2020 : Participation du Fiduciaire aux assemblées générales de fusion du sous-pôle Nation ;
- 23/12/2020 : Participation du Fiduciaire aux assemblées générales de fusions du sous-pôle Mougins.

## **III. REUNIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS DU DOSSIER**

- 05/11/2020 : Visioconférence entre le Fiduciaire, les conseils de Colony Capital, Me Vincent de Carrière, les représentants de l'ADEFIMA et le représentant du CODDIMA.

Attention : Ce compte-rendu est fourni à titre purement informatif et à destination exclusive des Constituants concernés par les Fiducies Maranatha visées dans les présentes. Les informations qui y sont incluses sont confidentielles et couvertes par le secret professionnel tel que mentionné à l'article 17 des Conditions Générales des conventions des Fiducies Maranatha.

